



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 20 février 2020 — N° 104

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Chassé (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner la participation de Mmes Myriam Verret et Amélie Couture au défi Trail de la Muraille de Chine au profit de la fondation Courir pour la vie inc.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de feu M. Paul Gérin-Lajoie, ex-ministre de l'Éducation.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le 160^e anniversaire du journal Le Canada Français.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner les Journées de la persévérance scolaire.

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Mélanie Calvé, auteure.

20 février 2020

M. Roy (Bonaventure) fait une déclaration afin de souligner la qualité du travail de quatre infirmières du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie.

M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter les entrepreneurs de la région de Rivière-du-Loup pour la création d'emplois.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration, dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, afin de déplorer le décrochage des enseignants.

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter la Maison des jeunes L'Incontournable de Montmagny pour le soutien apporté aux jeunes.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le courage de M. Alain Brisebois lors de son combat contre le cancer.

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

20 février 2020

Moment de recueillement

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de M. Tanguay, leader de l'opposition officielle. Il a ensuite reçu une demande de débat d'urgence de M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition. Ces demandes portent sur les conséquences pour le Québec du blocage des voies ferrées par des manifestants qui s'opposent au projet de gazoduc Coastal GasLink.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Pour qu'une demande de débat d'urgence soit recevable, elle doit porter sur un sujet précis, d'une importance particulière, qui relève de la compétence de l'Assemblée. De plus, le sujet doit concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une telle crise. Par ailleurs, la présidence doit également considérer le fait que le sujet a été ou non discuté dans d'autres circonstances et les occasions prochaines de le faire.

Les demandes dont la présidence est saisie portent bel et bien sur un sujet précis d'une importance particulière. L'impact du blocage des voies ferrées a été évoqué par de nombreux acteurs du milieu économique. Entre autres, d'importantes conséquences sur le Port de Montréal et les entreprises québécoises se font déjà ressentir. Plusieurs mises à pied ont été effectuées ou sont envisagées dans les prochains jours. Des pénuries de denrées alimentaires et des hausses de leur prix sont également évoquées. Des membres du gouvernement ont eux-mêmes constaté l'urgence d'intervenir et la possibilité d'une intervention des forces policières a aussi été évoquée.

Il s'agit donc bien d'une situation qui a pris une ampleur considérable. De plus, le fait que le blocage ferroviaire perdure depuis plusieurs jours risque d'aggraver les conséquences causées aux entreprises et d'entraîner une pénurie de plusieurs produits essentiels et de matières premières pour le Québec. Ainsi, à mesure que la crise persiste, les conséquences négatives de cette dernière augmentent.

Pour ce qui concerne la compétence de l'Assemblée, il importe de préciser que, bien que le blocage des voies ferrées constitue une crise à l'échelle nationale, des conséquences tangibles se font ressentir au Québec. En effet, ce blocage empêche la livraison de marchandises par voie ferrée et a entraîné la mise à pied temporaire de plusieurs travailleurs, ce qui a nécessairement des impacts importants sur l'économie du Québec.

20 février 2020

Il est vrai que l'Assemblée a brièvement abordé ce sujet lors de la présentation, le 18 février 2020, d'une motion sans préavis sur ce sujet. Bien qu'aucun débat n'ait été tenu à ce moment, cette motion démontre bien l'intérêt marqué des parlementaires pour cette question et son importance pour la société québécoise. Comme l'Assemblée ajournera ses travaux pour deux semaines de travail en circonscription, il n'y aura pas d'occasions prochaines de discuter de ce sujet. Par ailleurs, le fait que l'Assemblée soit au début d'une période de travaux parlementaires laisse suffisamment de temps au gouvernement pour son menu législatif.

Le principal critère de recevabilité consistant à juger de l'urgence de tenir un tel débat, la présidence considère qu'il s'agit actuellement d'une telle situation.

Ces demandes de débat d'urgence sont donc recevables.

Déclarations ministérielles

M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, fait une déclaration concernant des propositions de réforme parlementaire.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, dépose :

Un document intitulé « Réforme parlementaire – Cahier de propositions ». (Dépôt n° 1408-20200220)

M. Tanguay, leader de l'opposition officielle, commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, commente la déclaration au nom du troisième groupe d'opposition.

20 février 2020

Présentation de projets de loi

Mme Fournier (Marie-Victorin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 398 Loi proclamant la Journée québécoise de la démocratie

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 398.

Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre de la Loi concernant les soins de fin de vie 2015-2019;

(Dépôt n° 1409-20200220)

Les comptes de la santé 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

(Dépôt n° 1410-20200220)

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel 2019 d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 1411-20200220)

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2018-2019 de la Société de télédiffusion du Québec.

(Dépôt n° 1412-20200220)

20 février 2020

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur la protection de la jeunesse.
(Dépôt n° 1413-20200220)

M. le président, dépose :

Le rapport du Bureau de l'Assemblée nationale, adopté le 19 février 2020, qui fait suite à la motion adoptée le 6 décembre 2019, confiant au bureau le mandat de poursuivre ses travaux au sujet du processus indépendant de détermination de l'ensemble des conditions de travail des députés afin de déposer un rapport final au plus tard le 20 février 2020.

(Dépôt n° 1414-20200220)

Dépôts de pétitions

M. Bussière (Gatineau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 077 citoyens et citoyennes du Québec concernant la construction d'une nouvelle école primaire à Gatineau.
(Dépôt n° 1415-20200220)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

Copie d'un extrait du Journal des débats du 8 février 2018.
(Dépôt n° 1416-20200220)

20 février 2020

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 19 février 2020, sur la motion proposée par M. Bérubé (Matane-Matapédia), aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale réitère le statut du français comme seule langue commune et officielle au Québec;

QUE l'Assemblée nationale rappelle le droit fondamental pour tous les Québécois et toutes les Québécoises de vivre et de travailler en français sur leur territoire;

QUE l'Assemblée nationale exprime sa profonde préoccupation quant à l'effritement du français au Québec, particulièrement en région métropolitaine;

QU'elle reconnaisse la nécessité de rouvrir la Charte de la langue française pour renforcer les protections dont s'est doté le Québec, notamment à l'égard du français comme langue de travail;

QU'elle réclame que les entreprises sous juridiction fédérale soient soumises à la Charte de la langue française;

Enfin, qu'elle demande au gouvernement de déposer un projet de loi faisant en sorte que les entreprises de 25 à 49 employés soient elles aussi soumises aux exigences de cette même Charte.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **300** en annexe)

Pour : **87** Contre : **22** Abstention : **0**

20 février 2020

Motions sans préavis

M. Bonnardel, ministre des Transports, conjointement avec M. Barrette (La Pinière), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant les blocages de voies ferroviaires au Canada; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec Mme Dorion (Taschereau), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les abonnements aux services de câblodistribution au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M. Benjamin (Viau), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse la présence afrodescendante sur le sol québécois depuis les débuts du 17^e siècle avec l'arrivée d'Olivier Le Jeune en 1629;

QU'elle reconnaisse l'esclavage des personnes autochtones et noires sous les régimes français et anglais de 1629 jusqu'aux débuts de 1800;

QU'elle reconnaisse officiellement la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies (ONU);

QUE l'Assemblée nationale s'engage à lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les formes connexes d'intolérance qui nuisent aux personnes d'ascendance africaine.

20 février 2020

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet (René-Lévesque), conjointement avec M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, M. Barrette (La Pinière), Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de s'engager à exiger 25 % de contenu québécois dans tous les projets de trains, de métros et de tramways au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 18, Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

20 février 2020

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209, Loi concernant la Ville de Saint-Tite.

M. Picard, premier vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse d'une pétition concernant la mise en place d'un programme de vaccination contre le zona;
- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 13 mars 2020, M. LeBel (Rimouski) s'adressera à Mme Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le manque de vision et l'obsession du gouvernement pour la centralisation nuisant au développement économique de nos régions ».

20 février 2020

AFFAIRES DU JOUR

Débats d'urgence

Avant que le débat d'urgence sur les conséquences pour le Québec du blocage des voies ferrées par des manifestants qui s'opposent au projet de gazoduc Coastal GasLink ne s'engage, M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat : 58 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 51 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 27 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 12 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat d'urgence s'ensuit.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat d'urgence sur les conséquences pour le Québec du blocage des voies ferrées par des manifestants qui s'opposent au projet de gazoduc Coastal GasLink.

20 février 2020

Le débat prend fin et, conformément à l'article 91 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Motions du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat ajourné, le 19 février 2020, sur la motion de Mme LeBel, ministre de la Justice, proposant :

QUE l'Assemblée nationale fasse siennes la position et les justifications du gouvernement exposées dans sa réponse, déposée devant l'Assemblée nationale le 18 février 2020, au rapport du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales pour la période 2019-2023, déposé devant l'Assemblée nationale le 8 octobre 2019;

Modifie la recommandation 1 pour que les taux et échelles de traitement soient majorés comme suit :

- une augmentation de 3,5 % au 1^{er} avril 2019 (des échelles de traitement en vigueur au 31 mars 2019);
- une augmentation de 2,5 % au 1^{er} avril 2020 (des échelles de traitement en vigueur au 31 mars 2020);
- une augmentation de 2,0 % au 1^{er} avril 2021 (des échelles de traitement en vigueur au 31 mars 2021);
- une augmentation de 2,0 % au 1^{er} avril 2022 (des échelles de traitement en vigueur au 31 mars 2022);

Approuve les recommandations 2 à 6.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

20 février 2020

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 19 février 2020, sur la motion de M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, proposant que le projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 301 en annexe)

Pour : **72** Contre : **11** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 37 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique.

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, le rapport est adopté.

À 17 h 08, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

20 février 2020

Débats de fin de séance

À 17 h 16, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Barrette (La Pinière) à M. Bonnardel, ministre des Transports, portant sur le sujet suivant : « Les forages exploratoires pour le troisième lien ».

À 17 h 26, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 10 mars 2020, à 13 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

20 février 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par M. Bérubé (Matane-Matapédia) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 300)

POUR - 87

Allaire (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fournier (IND)	(Rimouski)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	(Jonquière)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Legault (CAQ)	Roy (PQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Boutin (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Champlain)		

CONTRE - 22

Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Barrette (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rizqy (PLQ)	
Benjamin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Birnbaum (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Melançon (PLQ)	Sauvé (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)	

20 février 2020

Sur la motion de M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, proposant l'adoption du projet de loi n° 37, Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec :

(Vote n° 301)

POUR - 72

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 11

Arseneau (PQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)	
Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)	